

AVIS D'APPEL A CANDIDATURE

**Création en Deux Sèvres d'une équipe mobile médico-sociale
pour les enfants et adolescents en situation de handicap et relevant de la protection de l'enfance**

Date limite de dépôt des candidatures : 18 OCTOBRE 2024

Autorités compétentes pour l'appel à candidature

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé NOUVELLE-AQUITAINE
Espace Rodesse – 103 bis, rue Belleville – CS 91704
33063 BORDEAUX cedex

La Présidente du Conseil Départemental des Deux Sèvres
Mail Lucie AUBRAC – Place Denfert Rochereau – CS 58880
79028 NIORT Cedex

Services en charge du suivi de l'appel à candidature

Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine
Délégation départementale des Deux-Sèvres
Pôle animation territoriale et parcours
6 Rue de l'Abreuvoir – CS 18 537 - 79025 NIORT CEDEX

Département des Deux-Sèvres - Direction de l'enfance et de la famille
Pôle des solidarités – Direction de l'autonomie
74 rue Alsace Lorraine
CS 58880
79028 NIORT CEDEX

Pour tout échange relatif à l'appel à candidature

Courriel mentionnant dans l'objet la référence de l'appel à projet : **AAC 2024 – Equipe mobile
ASE/Handicap 79**

ars-dd79-pole-territorial-parcours@ars.sante.fr

def@deux-sevres.fr

1. Qualité et adresse des autorités compétentes pour délivrer l'autorisation

Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine
Espace Rodesse – 103 bis rue de Belleville
CS 91704
33063 BORDEAUX

2. Objet de l'appel à candidature

Dans le cadre du contrat départemental prévention protection de l'enfance des Deux Sèvres (CDDPE) le présent appel à candidatures a pour objet la création d'une équipe mobile d'appui aux établissements et services de la Protection de l'enfance et aux familles d'accueil, afin de soutenir la mise en place d'un parcours d'accompagnement adapté aux enfants « doublement vulnérables » accompagnés par la direction enfance famille du CD79 et en situation de handicap, et d'éviter les ruptures de parcours.

3. Le cahier des charges

Le cahier des charges fait l'objet de l'annexe A du présent avis.

Il pourra être téléchargé sur le site internet de l'ARS Nouvelle Aquitaine www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr

4. Modalités de dépôt des dossiers de candidature

➤ Pièces justificatives exigibles

Chaque dossier comprendra deux parties distinctes :

- a) **Une première partie, comportant, outre une lettre de déclaration de candidature, des éléments d'identification du porteur de projet :**
 - identité du promoteur, qualité, adresse, contacts
 - Identité de la structure, implantation
- b) **Une deuxième partie, apportant les éléments de réponse à l'appel à candidature, insérée dans une sous-enveloppe cachetée portant la mention **AAC 2024 – Equipe mobile ASE/Handicap 79****

Le dossier de candidature devra répondre aux exigences du cahier des charges, et comportera les documents prévus au paragraphe 8.1 du cahier des charges.

➤ Modalités de dépôt des candidatures

Les dossiers de candidatures devront être déposés au plus tard le **18 octobre 2024 à 17h.**

Les dossiers de candidatures devront être déposés sous les formes suivantes :

- un exemplaire en version « papier »,
et
- une version dématérialisée ; la version dématérialisée pourra être adressée, soit à l'aide d'une clé USB en même temps que l'exemplaire papier, soit par courriel.

a) Envoi par courrier

Chaque promoteur devra adresser, en une seule fois, un dossier de candidature par courrier, en un exemplaire, en recommandé avec accusé de réception, à la délégation départementale de l'ARS aux adresses suivantes :

- **Agence Régionale de Santé (ARS) Nouvelle-Aquitaine - Délégation départementale des Deux-Sèvres**
6 Rue de l'Abreuvoir – CS 18 537 - 79025 NIORT CEDEX

- **Conseil Départemental des Deux Sèvres - Direction Enfance Famille**
74 rue Alsace Lorraine – CS 58880 – 79028 NIORT CEDEX

Le dossier pourra également être déposé, contre récépissé, aux adresses susmentionnées.

Le cachet de la poste ou le récépissé feront foi de la date de dépôt du dossier.

Qu'il soit envoyé ou déposé, le dossier de candidature sera dans une enveloppe cachetée portant les mentions « **AAC 2024 Equipe mobile ASE/Handicap 79** » et l'inscription « **NE PAS OUVRIR** » qui comprendra 2 sous-enveloppes :

- une sous-enveloppe portant la mention " **AAC 2024 Equipe mobile ASE/Handicap 79 - Candidature**",

Dans cette enveloppe seront insérés une lettre de déclaration de candidature et les éléments d'identification du porteur de projet :

- identité du promoteur, qualité, adresse, contacts
- identité de la structure, implantation

- une sous-enveloppe portant la mention " **AAC 2024 Equipe mobile ASE/Handicap 79 - Projet**".

Dans cette enveloppe seront insérés les éléments de réponse à l'appel à candidature.

Celle-ci sera ouverte à l'issue de la période de dépôt.

b) Envoi par courriel

L'envoi par courrier devra être doublé d'un envoi par courriel reprenant en version électronique le dossier de candidature.

L'envoi du dossier de candidature par mail s'effectuera à l'adresse suivante :

ars-dd79-pole-territorial-parcours@ars.sante.fr
def@deux-sevres.fr

Cet envoi par courriel devra comprendre :

- **Objet du courriel** : réponse à l'appel à candidature – **AAC 2024 Equipe mobile ASE/Handicap 79**
- **Corps du courriel** : éléments constituant la partie n°1 du dossier « déclaration de candidature »
- **Pièces jointes** : ensemble des éléments constituant la partie n°2 « projet » du dossier dans un fichier ZIP. Toutes les pièces devront être au format PDF.

Les pièces jointes ne seront ouvertes qu'à l'issue de la période de dépôt.

5. Sollicitation de précisions complémentaires

Des précisions complémentaires pourront être sollicitées avant le 4 octobre 2024 uniquement par messagerie aux adresses suivantes :

ars-dd79-pole-territorial-parcours@ars.sante.fr
def@deux-sevres.fr

Une réponse sera ainsi apportée aux candidats par le biais d'une foire aux questions qui sera mise en ligne sur le site internet de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine à l'adresse ci-dessous

<https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/>

L'Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine pourra faire connaître à l'ensemble des candidats via son site internet des précisions de caractère général qu'elle estime nécessaires au plus tard le 11 octobre 2024.

6. Modalités d'instruction des projets et critères de sélection

Les dossiers parvenus ou déposés après la date limite de dépôt des dossiers ne seront pas recevables (le cachet de la Poste ou le récépissé de dépôt faisant foi).

Les projets seront analysés par les instructeurs désignés par le Directeur Général de l'ARS Nouvelle Aquitaine et la Présidente du Département des Deux Sèvres, selon deux étapes :

1° vérification de la complétude administrative et de la complétude du dossier conformément à l'article R. 313-5-1-1^{er} alinéa du CASF ; le cas échéant, il peut être demandé aux candidats de compléter le dossier de candidature pour les informations administratives prévues au 1° de l'article R. 313-4-3 du CASF **dans un délai de 8 jours** ;

2° les dossiers reçus complets à la date de clôture de la période de dépôt et ceux qui auront été complétés dans le délai indiqué ci-dessus seront analysés sur le fond du projet en fonction des critères de sélection et de notation des projets dont la liste est jointe en annexe 1 du cahier des charges.

La commission de sélection constituée par le Directeur Général de l'ARS Nouvelle Aquitaine et la Présidente du Département des Deux Sèvres se réunira pour examiner les projets et les classer.

Les décisions de refus préalable seront notifiées dans un délai de huit jours après la réunion de la commission.

Les instructeurs désignés établiront un rapport d'instruction motivé sur chacun des projets qu'ils présenteront à la commission d'appel à manifestation d'intérêt.

Le projet ne donnera pas lieu à la délivrance d'une autorisation spécifique au titre de l'article L313-7 du code de l'action sociale et des familles. Il fera l'objet d'une convention tripartite qui validera les modalités de mise en œuvre et de financement retenues.

7. Publication et modalités de consultation de l'avis d'appel à candidature

Le présent avis d'appel à manifestation d'intérêt est consultable et téléchargeable sur le site internet de l'ARS Nouvelle Aquitaine <http://www.ars.nouvelle-aquitaine.sante.fr> et du Département des Deux Sèvres. La date de publication vaut ouverture de la période de dépôt des dossiers jusqu'à la date de clôture fixée au 18 octobre 2024.

Cet avis peut être remis gratuitement dans un délai de 8 jours aux candidats qui le demandent par courrier recommandé avec avis de réception.

8. Calendrier

- Date limite pour demande de compléments d'informations : **4 octobre 2024**
- Date limite de réception des dossiers de candidature : **18 octobre 2024 17h**
- Date prévisionnelle de la réunion du comité de sélection : **2^{ème} quinzaine novembre**
- Date prévisionnelle de notification aux candidats non retenus : **décembre 2025**

9. Annexes

Annexe A : Cahier des charges comprenant les critères de sélection